



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE MOÏSE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 30 janvier 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Moïse par la SARL AS – 5 rue Moïse – 94200 Ivry-sur-Seine, agissant pour son propre compte (mise en container),

CONSIDERANT que l'opération a pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Moïse au droit du n°5 jusqu'au 24 avril 2024 à 18 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement côté impair soit un linéaire de 10 mètres.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SARL AS – 5 rue Moïse – 94200 Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 21 MAR. 2024

François Presset